

# Appel à projet

## Création du Logo et de la charte visuelle de Marseille-Provence 2013, Capitale européenne de la culture

### Cadre de l'appel à projet :

**L'association Marseille-Provence 2013 met en place un appel à projet pour la réalisation du logo officiel de Marseille-Provence 2013, capitale européenne de la culture ainsi que de la charte visuelle qui lui est associée.**

**L'appel à projet se réalisera en deux temps :**

- Une phase de présélection sur présentation d'une note d'intention graphique (voir inscription article 2).
- Une phase de sélection sur présentation d'un dossier complet (voir sélection, article 6).

**Ne font pas partie de ce présent appel d'offre :**

- La réalisation de visuels qui pourra être confiée à des artistes invités ;
- L'application de la charte graphique qui pourra soit être confiée au lauréat, soit à une agence locale, soit traitée en interne.

**Les capitales européennes de la culture**

Chaque année, deux villes européennes sont désignées pour être capitales européennes de la culture. En 2013, Marseille-Provence (France) et Kosice (Slovaquie) ont été désignées par un jury européen pour porter ce titre. Tout au long de l'année, les villes sélectionnées déploient un programme d'événements culturels exceptionnels. Une capitale européenne de la culture doit notamment :

- servir la construction de l'Europe de la culture ;
- s'inscrire dans une stratégie de développement durable du territoire ;
- faire participer le plus grand nombre de citoyens aux manifestations et au processus créatif ;
- créer des activités culturelles nouvelles et pérennes.

**Le territoire**

Marseille-Provence a associé un certain nombre d'agglomérations pour le projet de capitale européenne de la culture. Le territoire concerné couvre la quasi-totalité du département des Bouches-du-Rhône ainsi que l'agglomération Toulonnaise. (voir carte du territoire sur le site internet : <http://www.marseille-provence2013.fr>)

**Le nom**

L'association créée pour la gestion du projet Capitale européenne de la culture se dénomme Marseille-Provence 2013.

**Le logo de candidature**

L'association a disposé d'un premier logo ainsi que d'une identité visuelle (voir site internet [www.marseille-provence2013.fr](http://www.marseille-provence2013.fr)) pour la phase de candidature. Cette identité graphique a été réalisée par l'agence Atalante. Elle a permis esthétiquement d'affirmer une dimension multiple, métissée du projet. Conformément aux objectifs de la phase de candidature, Marseille-Provence

2013 a suscité une adhésion des acteurs et des populations dans le territoire, mobilisation qui s'est notamment manifestée par une large exposition du logo ; l'ensemble des partenaires de Marseille-Provence 2013 s'est approprié ce logo et l'a largement utilisé et exposé pour affirmer son soutien à la candidature.

Désormais désignée officiellement par l'Europe, l'association souhaite se doter d'un logo officiel et d'une charte distincts des précédents dont l'utilisation sera contrôlée.

**Le projet : voir documents de présentation sur le site [www.marseille-provence2013.fr](http://www.marseille-provence2013.fr)**

**Synthèse :**

Une Capitale européenne de la culture doit être à la fois un événement populaire qui touche et fait participer tous les publics, notamment les plus éloignés des pratiques culturelles, et un événement international dont l'excellence artistique place définitivement la cité parmi les métropoles culturelles de référence européenne.

L'intitulé retenu pour qualifier le projet est Marseille-Provence 2013 « D'Europe et de Méditerranée », soulignant les ponts que le projet souhaite tisser entre les deux rives.

Il cherche à affirmer et développer la dimension Nord-Sud des échanges, des rencontres des créateurs, de leurs projets et de leurs œuvres pour faire de Marseille-Provence une plateforme européenne de coopération culturelle avec les acteurs et les pays d'Europe et de Méditerranée dans toutes les disciplines artistiques et culturelles.

La mise en œuvre de ce projet s'opérera principalement par la création des « Ateliers de l'Euroméditerranée ». Ainsi, d'ici 2013, 200 à 250 ateliers seront installés progressivement au sein des associations, des entreprises, des laboratoires, des écoles et des institutions culturelles du territoire de Marseille-Provence.

Cette plateforme privilégiera les actions envers les jeunes créateurs, les jeunes chercheurs autour des idées suivantes : Accueillir, Transmettre, Articuler transmission et création, contribuer au renouveau de la cité, conjuguer les travaux artistiques avec les travaux intellectuels et scientifiques. Elle sera constituée par la fédération des établissements et des manifestations de Marseille-Provence existants ou à naître dans la perspective de 2013. Sa réalisation constituera une expérience sans équivalent en Europe, susceptible d'inspirer d'autres initiatives comparables.

À partir du concept « Les ateliers de l'Euroméditerranée », le projet est construit selon deux axes, déclinés chacun en quatre thèmes :

- Un axe à dominante internationale : « Le partage des midis ». Thèmes associés : Migrations et mémoires / Valeurs et croyances / Des sexes ou des genres / Le partage de l'eau
- Un axe plus local : « La cité radieuse ». Thèmes associés : L'art dans l'espace public / Promeneurs / Nomades-Territoires / Mille et une nuits / Tous acteurs

On notera que le projet de Marseille-Provence 2013, comporte une thématique « Art dans l'espace public » dont la communication devra tenir compte.

**Les lignes directrices pour la réalisation du logo : usages et publics**

- Le logo fonctionne comme le signe visuel identifiant Marseille-Provence 2013.
- Il doit être identifiable, original, visible (près/loin).
- Le logo s'adresse à un large public (local, national, international) et touche différents milieux (artistique, institutionnel, économique) ;
- Il doit signifier les valeurs de Marseille-Provence 2013, représenter un projet international de grande envergure tel qu'il est évoqué dans le dossier de candidature et dont nous avons évoqué ci-dessus les grandes lignes, en particulier : sa dimension euroméditerranéenne, sa double ambition d'excellence artistique et de participation populaire, et sa spécificité territoriale.
- Le logo devra se démarquer suffisamment du premier logo pour qu'il ne puisse y avoir de confusion.
- Le nom Marseille-Provence 2013, capitale européenne de la culture, ne fait pas forcément partie du logo mais doit pouvoir y être associé dans une de ses versions.

- Le logo devra être déclinable en plusieurs versions, indiquant des modalités différentes d'association avec des partenaires : financeurs (mécènes et partenaires institutionnels), partenaires médias, projets labellisés (manifestation produite par Marseille-Provence 2013, manifestation recommandée par Marseille-Provence 2013,...)
- Il devra être contemporain et tenir compte de projections esthétiques et de notions temporelles inhérentes à un projet qui se déroule dans 4 ans.
- Le logo sera notamment utilisé pour : signer les documents et supports de communication édités par Marseille-Provence 2013 (il s'inscrira alors dans la charte graphique de Marseille-Provence 2013), estampiller les projets produits par Marseille-Provence 2013 ou soutenus par elle, signifier le partenariat de Marseille-Provence 2013 dans la communication des collectivités territoriales associées à Marseille-Provence 2013, les sponsors et les mécènes (Il sera alors intégré sur les supports de communication de ces partenaires, et s'inscrira dans leur propre environnement visuel)
- le logo pourra avoir plusieurs déclinaisons (fixe/animé, couleur/noir et blanc).
- Le logo et ses déclinaisons devront pouvoir être utilisés sur une diversité de supports : Supports imprimés (plaquettes, presse, papeterie, affichage), écrans (sites internet, téléphonie mobile, télévision), signalétique (kakémonos, ...), objets promotionnels, mobilier urbain.
- En outre, le logo devra pouvoir exister en 3 dimensions : installation dans l'espace public, objets promotionnels, mascotte.

NB : Le participant devra indiquer s'il accepte que le logo soit réinterprété, décliné par d'autres artistes dans le cadre du projet général.

#### **La réalisation des grandes lignes de la charte graphique :**

- La charte graphique fonctionne comme le signe visuel identifiant Marseille-Provence 2013.
- C'est l'ensemble des éléments visuels qui seront utilisés pour sa communication : typographique, type de papier et de supports, codes couleur, dispositifs de mise en page
- Elle devra proposer des formats identitaires forts, voire oser des formats non conventionnels
- Elle doit être identifiable, originale, visible immédiatement.
- Elle doit permettre l'association de visuels réalisés par des artistes notamment au travers des Ateliers de l'Euroméditerranée.
- L'identité visuelle devra pouvoir être utilisée sur une diversité de supports : Supports imprimés (plaquettes, presse, papeterie, affichage), écrans (sites internet, téléphonie mobile, télévision), objets promotionnels, mobilier urbain.

## Inscription :

**ARTICLE 1 :** En cohérence avec la démarche générale du projet qui propose un décloisonnement entre les disciplines artistiques, Marseille-Provence 2013 souhaite que sa communication repose sur des propositions créatives et artistiques. Dans ce cadre, cet appel est ouvert de façon très large aux professionnels suivants : artistes, plasticiens, photographes, designers, graphistes, illustrateurs, typographes, agences de communication, en individuel ou en collectif, etc ...

**ARTICLE 2 :** Pour participer, il est impératif de constituer un dossier comprenant :

- 1. Une fiche d'inscription** en ligne (sur le site internet de Marseille-Provence 2013) qui, une fois complétée, donnera au participant son numéro de dossier.
- 2. Une présentation du candidat** aux travers de projets déjà réalisés présentés sur un minimum de 3 planches A3 et maximum de 5 planches A3 (sur papier libre et des références de site internet sur lesquels des travaux précédents peuvent être consultés).
- 3. Une note d'intention** présentant concept, orientations, approche d'un logo et d'une charte pour le projet de Marseille-Provence 2013, capitale européenne de la culture. Le candidat pourra facultativement et sans caractère obligatoire joindre à la note d'intention, une note d'intention graphique.
- 4. Chaque feuille** composant le dossier mentionnera au verso : le nom, prénom et le numéro de dossier obtenu lors de l'inscription. Si le projet de logo est une œuvre de collaboration de plusieurs artistes, les noms des différents collaborateurs doivent figurer au verso des feuilles.

- Devra y figurer par ailleurs le nom de la personne référente qui a réalisé l'inscription.
5. Une version numérique du projet.
  6. La version PDF imprimable du présent règlement signée sur chaque page.
  7. S'ils le souhaitent, une enveloppe avec adresse et affranchissement adéquat pour le retour des dossiers non-retenus.

**Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.**

L'organisation ne peut être tenue responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration des dossiers durant leur envoi. Les dossiers présélectionnés sont conservés à l'association Marseille-Provence 2013.

Les frais d'expédition des documents ainsi que les frais de douane éventuels sont à la charge de l'expéditeur. Marseille-Provence 2013 refusera tous les documents envoyés à valeur déclarée sur lesquels il y aurait des droits de douane à payer. (Pour éviter tout frais de douane, il est nécessaire d'indiquer impérativement sur vos envois : « imprimés, sans valeur commerciale »).

Marseille-Provence 2013 accusera réception par mail de tous les dossiers reçus.

## Dates de réception des dossiers :

**ARTICLE 3** : Le dépôt des dossiers doit être réalisé **avant le 15 septembre 2009** cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Appel à projet logo et charte visuelle «Marseille-Provence 2013»  
10-12 Rue François Simon 13331  
Marseille cedex 03

Pour la partie concernant la fiche d'inscription : [www.marseille-provence2013.fr](http://www.marseille-provence2013.fr)  
Toute proposition envoyée après cette date ne sera pas retenue.

Pour plus d'informations :

+ 33 (0)4 91 13 77 37

[elisabeth.martin@marseille-provence2013.fr](mailto:elisabeth.martin@marseille-provence2013.fr)

## Présélection :

**ARTICLE 4** : Un conseil artistique sera chargé de la présélection des projets retenus. Il sera composé d'une dizaine de professionnels comprenant des graphistes, artistes, chargés de communication français et internationaux, responsables de Marseille-Provence 2013. La présélection des projets sera faite par le jury **du 16 au 20 septembre 2009**. La liste des membres du conseil artistique sera communiquée dès sa composition.

**ARTICLE 5** : Le conseil artistique sera chargé de recommander à l'équipe de Marseille-Provence 2013 une présélection d'un maximum de 6 projets. Les participants dont les projets auront été retenus par Marseille-Provence 2013 seront prévenus par courrier, mail ou téléphone **avant le 21 septembre 2009**.

## Sélection :

**ARTICLE 6** : Les candidats retenus seront invités à composer un nouveau dossier à **remettre avant le 15 octobre**.

Le dossier comprendra les livrables suivants

- En ce qui concerne le logo : sa finalisation
- En ce qui concerne la charte graphique : présentation de l'ensemble des éléments visuels qui seront utilisés pour sa communication (typographique, code couleur, dispositifs de mise en page, formats identitaires des supports de communication), 1 modèle d'affiche d'une

manifestation destinée au grand public intégrant deux visuels (qui pourront être fournis par Marseille-Provence 2013), 1 page intérieure de plaquette. Facultativement, le concourant pourra faire des propositions de formats, objets, concepts de communication créatifs non utilisés dans les supports de communication classiques.

- Un devis récapitulant tous les livrables définis en annexe de ce présent appel à projet

**ARTICLE 7 :** Les participants retenus devront présenter oralement leur projet une nouvelle fois au comité artistique et à l'équipe de direction de Marseille-Provence 2013. La direction de Marseille-Provence 2013 proposera ensuite le lauréat au Conseil d'Administration. L'association Marseille-Provence 2013 prendra en charge l'organisation et l'ensemble des frais liés à ce déplacement.

## Prix :

**ARTICLE 8 :** Les participants non retenus ne seront pas dédommagés pour leur participation à l'appel à projet.

Les participants retenus recevront 2000 € pour finaliser leur projet et le présenter à l'équipe de direction de Marseille-Provence 2013.

**ARTICLE 9 :** Le lauréat recevra un prix de 40 000 €, pour le logo et la charte graphique.

**ARTICLE 10 :** Le lauréat s'engage à détenir les droits d'auteurs du logo et de la charte qu'il présente pour le présent appel à projet. Sous réserve du respect de ses droits moraux, il cède expressément à Marseille-Provence 2013 les droits de propriété intellectuelle afférents à son œuvre. Cette cession est consentie à titre exclusif jusqu'au 31 décembre 2014.

## Obligation du lauréat :

**ARTICLE 11 :** Le lauréat s'engage à être présent pour la présentation du logo et de la charte graphique à l'occasion d'une conférence de presse. L'association Marseille-Provence 2013 prendra en charge l'organisation et l'ensemble des frais liés à ce déplacement.

**ARTICLE 12 :** Le lauréat s'engage à réaliser jusqu'à fin 2013 des déplacements qui seront à la charge de Marseille-Provence 2013 pour rencontrer l'agence ou l'équipe en charge de la déclinaison de la charte graphique. L'association Marseille-Provence 2013 prendra en charge l'organisation et l'ensemble des frais liés à ces déplacements.

## Annulation de l'appel à projet :

**ARTICLE 13 :** L'association se réserve la possibilité de suspendre la consultation et de déclarer l'appel à projets infructueux à l'une des deux étapes (présélection ou sélection) dans le cas où le nombre et la qualité des réponses ne satisfait pas les exigences de qualité de Marseille-Provence 2013.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte,  
(mention manuscrite)

Fait à .....  
Le .....  
Signature

## Calendrier prévisionnel :

15 septembre : clôture du dépôt des dossiers

16-20 septembre : réunion comité artistique, proposition des présélectionnés, réunion du groupe de travail.

21 septembre : confirmation des 5 candidats retenus par l'association Marseille-Provence 2013

21 septembre – 15 octobre : constitution du 2<sup>ème</sup> dossier par les candidats retenus

16-20 octobre : réunion comité artistique, audition des finalistes retenus.

30 octobre : annonce du lauréat, présentation publique du logo.